



الشركة الدولية للايجار التمويلي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 35.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

RESOLUTIONS ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE JEUDI, 16 AVRIL 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice **2025**, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2025** tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice **2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre **2025** tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice **2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2023 pour un montant de **2 294 716** Dinars, devenues libres au cours de cette année, et totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2025		21 383 652,473
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		207 020,776
Report à nouveau (soumis à la R/S)	16 188 075,626	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 294 716,400	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)		18 482 792,026
Total		40 073 465,275
Dotation au fonds social		-500 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-11 377 200,000
Solde à affecter		28 196 265,275
Total des Dividendes à distribuer		-16 800 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	11 189 244,499	
Total Report à nouveau		11 396 265,275

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de **2,400** DT par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 22 avril 2026 et celle de la mise en paiement est fixée pour le 24 avril 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 36 000 DT par Comité au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025, englobant les rémunérations des Comités, à 216 000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration, ratifie, conformément aux dispositions de l'article 195 du Code des Sociétés

Commerciales, la nomination de Madame Salma BOUAZIZ en qualité d'administrateur, intervenue suite au décès de Monsieur Habib BOUAZIZ.

Cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, lequel prendra fin à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, en qualité d'administrateurs, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028, les membres suivants :

- Monsieur Mohamed BRIGUI
- TUNISIAN TRAVEL SERVICE
- Monsieur Sofiene HAJ TAIEB
- Madame Héla BRIGUI HAMIDA
- Madame Salma BOUAZIZ

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de renouveler, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kamel LOUHAICHI, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en outre de renouveler, en qualité d'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires, tel que défini par l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kilani ZIADI, élu lors de l'assemblée électorale du 03 avril 2023, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que commissaire aux comptes le cabinet d'expertise comptable « Universal Auditing », représenté par M. Hilal OUALI, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2028, et ce pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que des états financiers IFRS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 août 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2028.

- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital en tenant compte des titres détenus actuellement par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2026, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne également pouvoir au Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir de déterminer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2025 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	31 Décembre		Variation	
	2025	2024	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	13 459 824	12 512 038	947 786	7,57%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	641 122 902	608 560 266	32 562 636	5,35%
Portefeuille-titres commercial	21 207 581	32 164 553	-10 956 972	-34,07%
Portefeuille d'investissement	57 169 793	49 608 109	7 561 684	15,24%
Valeurs Immobilisées	13 419 090	15 710 156	-2 291 066	-14,58%
Autres actifs	12 087 669	10 870 050	1 217 619	11,20%
TOTAL DES ACTIFS	758 466 860	729 425 172	29 041 688	3,98%

	31 Décembre		Variation	
	2025	2024	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	6 524 328	7 172 206	-647 878	-9,03%
Emprunts et dettes rattachées	522 957 595	504 823 207	18 134 388	3,59%
Fournisseurs et comptes rattachés	75 064 574	73 080 792	1 983 782	2,71%
Autres passifs	29 332 226	26 346 783	2 985 443	11,33%
TOTAL DES PASSIFS	633 878 723	611 422 988	22 455 735	3,67%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	35 000 000	35 000 000	0	0,00%
Réserves	78 791 232	69 337 006	9 454 226	13,64%
Résultats reportés	12 805 265	16 386 873	-3 581 608	-21,86%
Actions propres	(2 008 361)	(2 721 695)	(713 334)	-26,21%
Total des capitaux propres	124 588 136	118 002 184	6 585 952	5,58%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	758 466 860	729 425 172	29 041 688	3,98%

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO TENUE LE 16 AVRIL 2026

- Approbation du rapport de conseil d'administration dans son intégralité, des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, ainsi que des conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
- L'AGO donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2025.
- L'AGO décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2023 pour un montant de **2 294 716** Dinars devenues libres au cours de cette année.
- L'AGO décide la distribution d'un dividende à raison de deux dinars (**2 400 DT**) par action, totalement soumis à la retenue à la source. La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 22 avril 2026 et celle de la mise en paiement est fixée pour le 24 avril 2026.
- L'AGO décide de fixer le montant global des jetons de présence relatif à l'exercice 2025 englobant les rémunérations des Comités, à 216.000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.
- L'AGO ratifie la nomination de Mme Salma BOUAZIZ en qualité d'administrateur, intervenue suite au décès de Monsieur Habib BOUAZIZ.
- L'AGO décide de renouveler, en qualité d'administrateurs, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028, les membres suivants : Mr Mohamed BRIGUI ; TUNISIAN TRAVEL SERVICE ; Mr Sofiene HAJ TAIEB ; Mme Hèla BRIGUI HAMIDA ; Mme Salma BOUAZIZ.
- L'AGO décide également de renouveler, en qualité d'administrateur indépendant, Mr Kamel LOUHAICHI, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028. L'AGO décide en outre de renouveler, en qualité d'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires, Mr Kilani ZIADI, élu lors de l'assemblée électorale du 03 avril 2023, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.
- L'AGO décide de nommer en tant que CAC le cabinet « Universal Auditing », représenté par M. Hilal OUALI, pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2028.
- En application de l'article 19 de la loi 94-117, l'AGO autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes : Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'AGO statuant sur l'exercice 2028. Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital en tenant compte des titres détenus actuellement par la société.
- L'AGO autorise l'émission par la CIL d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de 150.000.000 Dinars et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2026, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.
- L'AGO confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2025 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Compléments d'apport	Total
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	35 000 000	3 500 000	59 465 450	6 243 298	16 395 096	21 383 652	(2 008 361)	1 409 000	141 388 136
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 16 Avril 2026			(2 294 716)		2 294 716				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2026			11 377 200	500 000	9 506 452	(21 383 652)			-
Dividendes					(16 800 000)				(16 800 000)
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	35 000 000	3 500 000	68 547 934	6 743 298	11 396 265	0	(2 008 361)	1 409 000	124 588 136

Liste des Administrateurs de la Compagnie Internationale de Leasing

Nom /Raison sociale	Fonction	Représenté par	Mandat	Adresse	Activité
M. Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2026-2028	Tunis	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière
Tunisian Travel Service	Administrateur	M. Raouf NEGRA	2026-2028	Tunis	Directeur Administratif et Comptable du groupe TTS
Mme. Héla BRIGUI HAMIDA	Administrateur	Lui-même	2026-2028	Tunis	PDG Société « CIL IMMOBILIERE » PDG Société « CIL SICAR »
Mme. Salma BOUAZIZ	Administrateur	Lui-même	2026-2028	Tunis	Directeur Financier de la société immobilière Ezzamni
M. Sofiène HAJ TAIEB	Administrateur	Lui-même	2026-2028	Tunis	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
M. Kilani ZIADI	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	Lui-même	2026-2028	Tunis	Retraité
M. Kamel LOUHAICHI	Administrateur Indépendant	Lui-même	2026-2028	Tunis	PDG de la Société « CAP VALEUR »